

1. *Débitrice*: **GBI-GENEVA BUSINESS INSTITUTE SA**,
rue de Lyon 110, 1203 **Genève**
2. *Remarques*: les prestations de services et exploitation d'un
institut à Genève pour la formation d'étudiants étrangers
dans le domaine de la stratégie d'entreprises et de manage-
ment

Dans la faillite mentionnée ci-dessus, sont déposés et peu-
vent être consultés à l'office dès ce jour:

1. L'état de collocation (réf. n° 1);
2. L'état de revendication, cas échéant (réf. n° 2).

A dater de cette publication, il est imparti aux créanciers un
délai de:

- vingt jours pour introduire action contre l'état de colloca-
tion (art. 250 LP) et demander la cession des droits pour
contester une revendication (art. 49 et 80 OAOF).

Sinon, les modifications de l'état de collocation et de l'état
de revendication seront considérés comme acceptés. (Réf.
n° 2)

Pour tout renseignement:
Cellule 3, tél. 022 327 73 96

Office des faillites
1227 Carouge

(02411296)